

cinquante écus. Elle n'eut même de repos, que lorsque ses parens lui eurent permis d'appeler le pauvre Jost, à qui son père donna sur le champ l'assurance, qu'il payeroit pour lui, aussitôt que le legs arriveroit. Ernestine n'avoit jamais de sa vie été plus joyeuse que ce jour là. Le reste de l'argent fut placé et les parens d'Ernestine eurent la bonté, d'en abandonner à Ernestine les interêts, qui se montoient tous les ans à dix écus, afin qu'elle les employât au bonheur des autres hommes.

Cette conduite peut-elle être imitée?— Je ne veux pas dire qu'il soit nécessaire de donner cinquante écus; car, il est rare qu'on hérite de pareils legs: mais, si l'on doit chercher dans toutes les occasions à contribuer de tout son pouvoir au bonheur de ses semblables?

XLV.

J'ai connu à Schleusingen quatre petits garçons, que l'on appelloit Léopold, Antoine, Marx et Valentin. Comme leurs parens vivoient ensemble sur un pied amical, ces